

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1173

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rive droite du Rhône - Approbation du bilan de la concertation - Approbation du programme - Approbation des principes d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1173**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rive droite du Rhône - Approbation du bilan de la concertation - Approbation du programme - Approbation des principes d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération rive droite du Rhône à Lyon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Pour la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, le projet de requalification de la rive droite du Rhône est l'une des opérations d'espaces publics les plus emblématiques du mandat 2020-2026. Ces quais, situés au cœur du secteur patrimonial de Lyon, inscrits en totalité dans le périmètre de l'UNESCO, sont actuellement caractérisés par la prédominance de la voiture avec un caractère quasi-autoroutier. L'axe est support de trafics d'échanges intra-métropole et d'accès à la Presqu'île ou à la Part-Dieu, avec peu de trafic de transit.

Les nombreuses transformations de ces berges, au fil des siècles, ont supprimé les quais bas avec la création de l'axe nord-sud au milieu du XX^{ème} siècle. Ce changement notable a supprimé les accès au fleuve, des espaces de stationnement ont été aménagés sur les anciennes promenades sous les platanes, 2 trémies ont été créées et certains bas-ports ont été recouverts et leur usage privatisé.

Dans ce cadre, un potentiel important d'espaces pourrait être libéré de l'omniprésence de la voiture et réaffecté à de nouveaux usages dans un espace public qualitatif, favorable aux mobilités actives, aux transports en commun, aux activités économiques, ludiques, récréatives, sportives et culturelles et retissant un lien avec le fleuve et offrant un paysage végétal généreux.

Compte tenu de l'impact important que peut avoir ce projet sur la vie des usagers de ce site, qu'ils soient riverains, commerçants, visiteurs ou travailleurs sur la Presqu'île, une large consultation de la population a été organisée. Une première phase de concertation préalable, au titre du code de l'urbanisme, s'est effectuée à l'automne 2021 afin de recueillir l'avis des citoyens sur leurs attendus relatifs au réaménagement de ce quai : accès et liens au Rhône, futurs usages de cet espace public et les mobilités. Cette concertation a permis d'enrichir le programme de maîtrise d'œuvre, destiné aux futurs concepteurs de l'opération.

II - Enjeux et objectifs

Pour rappel, par délibération du Conseil n° 2021-0715 du 27 septembre 2021, 3 enjeux principaux, se déclinant en plusieurs objectifs, ont été identifiés :

- la qualité de l'espace public et l'accueil de nouveaux usages,
- la mobilité et la qualité environnementale en lien avec le projet d'apaisement de la Presqu'île,
- le rapport de la ville avec son fleuve.

III - Périmètre

Le périmètre de l'opération s'étend sur l'ensemble du domaine public situé entre les façades et le Rhône, du sud du pont de Lattre de Tassigny jusqu'au nord du pont Gallieni, sur un linéaire d'environ 2,5 km (et environ 125 000 m² d'espaces publics), sur les axes suivants :

- quai André Lassagne,
- quai Jean Moulin,
- quai Jules Courmont,
- quai Gailleton.

Le réaménagement des ponts Morand, Lafayette, Wilson, Guillotière et Université sera également étudié dans ce contexte.

IV - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par délibération du Conseil n° 2021-0715 du 27 septembre 2021 en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Elle s'est déroulée du 8 novembre au 30 décembre 2021 selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un registre, destiné à recevoir les remarques du public, ont été mis à disposition en mairies des 1er, 2ème, 3ème, 6ème et 7ème arrondissements de Lyon, ainsi qu'à l'hôtel de la Métropole, sur le site Internet de la Métropole, et sur la plateforme numérique de concertation jeparticipe.grandlyon.com de la Métropole,
- des avis de publicité annonçant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole et en mairies des 1er, 2ème, 3ème, 6ème et 7ème arrondissements de Lyon et publiés dans le Tout Lyon et dans le Progrès,
- une réunion publique, réunissant environ 250 personnes et 500 visionnages en *replay*, a eu lieu le 16 novembre 2021 à l'hôtel de Ville de Lyon. Elle a eu pour objet la présentation du dossier de concertation et des modalités de la concertation, et d'échanger sur le diagnostic et les objectifs du projet.

Deux réunions avec les acteurs locaux ont eu lieu le 15 novembre 2021 et un espace d'information et de concertation place des Terreaux, ayant reçu 1 000 visiteurs, s'est déroulé du 15 au 18 décembre 2021.

V - Bilan de la concertation préalable

Ont été recensées :

- 1 contribution à l'hôtel de la Métropole,
- 1 contribution à la mairie du 1er arrondissement de Lyon,
- 2 contributions à la mairie du 2ème arrondissement de Lyon,
- 1 contribution à la mairie du 6ème arrondissement de Lyon,
- aucune contribution sur les registres déposés dans les mairies des 3ème et 7ème arrondissements de Lyon,
- 1 223 réponses au questionnaire et 376 contributions sur la boîte à idées mis en place sur la plateforme numérique de concertation jeparticipe.grandlyon.com de la Métropole.

Les principaux thèmes abordés lors de la concertation ont été les suivants :

1° - Demande d'une vision globale sur l'ensemble de la Presqu'île

La nécessité ainsi d'avoir une cohérence d'ensemble à l'échelle de toute la Presqu'île qui questionne le devenir sur tous les angles (urbanisme, mobilité, habitat, économie, etc.), et d'ainsi lier les opérations rive droite et Apaisement Presqu'île.

2° - La place de la voiture

- des avis divergents sur la place de la voiture en ville,
- sur la circulation automobile, des contributions :

. soit pour une réduction plus ou moins drastique afin de reconquérir l'espace public et diminuer les nuisances et pollutions diverses,
. soit avec une crainte que l'actuelle dépendance forte à la voiture réduise les libertés de circuler et asphyxie l'attractivité économique de l'hypercentre de la Métropole,

. soit favorables à une baisse de la place de la voiture, souhaitent procéder par étapes, ou gérer différemment les flux

- sur le stationnement :

. attentes sur des solutions de stationnement efficaces (incontournable pour maintenir une Presqu'île dynamique, commerçante et accessible à tous),

. conscience de la place occupée sur l'espace public et de la nécessité de la baisser, avec des propositions (création de parkings souterrains, etc.),

. attentes sur une politique de stationnement favorable pour les résidents.

3° - Transports en commun et modes actifs

- modes actifs, un partage difficile :

. le partage de l'espace public difficile dans la ville centre : faut-il séparer tous les flux ou plutôt favoriser la coexistence de tous les modes ?

. problématique des traversées très présentes (ponts, quais) : comment traverser les carrefours simplement ?

- transports en commun, des attentes fortes mais avec un risque de coupure de l'espace public :

. les sites propres pour des transports en commun sont souvent cités mais leur effet de coupure et de complexification de l'espace public également,

. attente forte pour une alternative efficace : renforcement des fréquences, amplitude horaire plus large, connexion avec le reste de l'agglomération,

- le transport fluvial est plébiscité : occasion d'utiliser le fleuve pour des mobilités alternatives et de s'en servir pour de la logistique urbaine et un transport en commun convaincant.

4° - Les autres usages - un consensus pour remettre de la nature sur les quais

- une préférence pour trouver de nouveaux espaces verts et espaces de repos et de respiration ainsi que des espaces de fraîcheur, de renouer avec la nature, de valoriser la biodiversité et de ré-initier les enfants à la nature et au fleuve,

- le besoin d'extérieur se manifeste, également, avec une demande en espaces de loisirs et de sports :

. le sujet de la piscine pour un loisir sportif et au besoin de fraîcheur,

. besoin d'espaces pour la pratique sportive urbaine (*street dance*, pétanque, etc.), le volley,

. des espaces pour les enfants et les familles sur le secteur Terreaux/Pentes.

Le bilan détaillé de la concertation est joint à la présente délibération.

VI - Programme du projet

Le programme comprend les éléments suivants :

1° - Invariants

- la suppression de la trémie routière devant l'Hôtel Dieu,

- la mise en œuvre de la Voie Lyonnaise n° 6 sur les quais et des Voies Lyonnaises n° 11 et 12 sur les ponts,

- le maintien de 3 voies (voire 4 aux extrémités et ponctuellement) pour la circulation automobile,

- l'intégration d'un site propre pour les transports en commun au sud du secteur Bellecour et au nord du secteur Cordeliers,

- l'élargissement des trottoirs le long des façades et l'aménagement d'une promenade piétonne paysagère côté quai,

- le confortement des voûtes arborées et le développement de la trame paysagère,

- la création d'espaces végétalisés pour la détente,

- l'aménagement d'une zone d'accès au bord du Rhône pour un équipement sportif ou ludique sous le pont Morand,

- la création d'une halte fluviale au niveau du pont Morand, en complément de celle au niveau de la place Antonin Poncet, et la coordination avec les projets de logistiques fluviales,

- une cohérence d'ensemble mais avec une approche par séquences,

- l'intégration des transversales à la rive droite (accroches est-ouest),

- le réaménagement des ponts Guillotière et Morand,

- la suppression du stationnement côté fleuve et sur l'actuel terre-plein central, et le maintien d'une bande côté façades (y compris personnes à mobilité réduite (PMR) et livraisons).

2° - Principes laissés à la libre appréciation des candidats

- le maintien ou la suppression de la trémie routière du pont Morand,
- la possibilité de supprimer les encorbellements au droit des ponts Wilson et Lafayette,
- l'aménagement de quais bas et/ou liaison entre quais bas existants le long du Rhône en encorbellement,
- la création d'espaces de jeux ou l'intégration d'aménagements sportifs (secteur Pentes/Terreaux).

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la totalité des travaux est de 72 000 000 € TTC, dont 27 600 000 € TTC pour une tranche opérationnelle dans la PPI 2021-2026

VII - Individualisation d'autorisation de programme

La demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme correspond au financement des études préalables, des études de maîtrise d'œuvre et des premiers aménagements transitoires.

Le besoin est estimé à :

- 6 700 000 € TTC à charge du budget principal :

. 4 700 000 € TTC pour les frais d'études : 800 000 € TTC déjà financés à partir de l'autorisation de programme globale Études, 3 200 000 € TTC pour les frais de maîtrise d'œuvre (pour la tranche ferme avec la réalisation d'un avant-projet sur la totalité de l'opération et d'une tranche optionnelle livrée d'ici 2026) ;

- 1 500 000 € TTC pour les frais d'études préalables et de maîtrise d'ouvrage,

. 2 000 000 € TTC pour les aménagements transitoires ;

- 1 500 000 € HT à charge du budget annexe de l'assainissement pour la réhabilitation du réseau d'assainissement.

VIII - Principes d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon

Le projet de requalification de la rive droite du Rhône relève de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions du livre IV du code de la commande publique :

- la Métropole au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Ville de Lyon au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, d'arrosage et d'éclairage public.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, notamment technique, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération. En l'absence actuelle d'un projet, les dépenses ne pouvant être définies, seule la répartition de la prise en charge des compétences peut être approuvée.

La Ville de Lyon prendra en charge financièrement les compétences suivantes réalisées par la Métropole :

- les espaces verts et l'arrosage automatique,
- l'éclairage public des espaces publics (y compris les travaux électriques),
- le génie civil de la vidéoprotection.

Les dépenses et modalités de cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre les 2 collectivités seront détaillées lors d'une prochaine délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le bilan de la concertation préalable,
- b) - le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux études,

c) - les principes d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 7 400 000 € TTC en dépenses à la charge :

a) - du budget principal pour un montant de 5 900 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 900 000 € TTC en dépenses en 2023,
- 1 800 000 € TTC en dépenses en 2024,
- 1 800 000 € TTC en dépenses en 2025,
- 1 000 000 € TTC en dépenses en 2026,
- 400 000 € TTC en dépenses après 2026,

sur l'opération n° 0P09O9604.

b) - du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 1 500 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € HT en dépenses en 2022,
- 1 300 000 € HT en dépenses en 2023,

sur l'opération n° 2P09O9604.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 200 000 € en raison de l'individualisation partielle pour un montant 800 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284367-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
